

APTITUDE à l'EMPLOI des SYSTÈMES de SÉCURITÉ INCENDIE

Selon la norme NF S 61-937-1 (décembre 2003)

RAPPORT d'ESSAIS PARTIELS n° 11 - M - 248

Essai n° :

11 - M - 248

Concernant :

Un boîtier de connexion central

Référence : DORMA module D.A.S. 12/240

Demandeur :

**DORMA FRANCE S.A.S
42 rue Eugène DUPUIS
F - 94046 CRETEIL CEDEX**

Ce rapport d'essais partiels comporte 5 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. OBJET DU RAPPORT

Qualification partielle d'un boîtier de connexion central selon le paragraphe 5.2 de la norme NF S 61937-1 (décembre 2003).

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : EFFECTIS FRANCE
Adresse : EFFECTIS FRANCE
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-lès-METZ

3. DEMANDEUR DE L'ESSAI

Nom : DORMA France S.A.S
Adresse : 42 rue Eugène Dupuis
F - 94046 CRETEIL Cedex

4. ESSAIS D'APTITUDE A L'EMPLOI DES MECANISMES

Numéro de l'essai : 11 - M - 248
Date des essais : Septembre 2010

5. REFERENCE ET FABRICANT DE L'ELEMENT ETUDIE

Référence : DORMA module D.A.S. 12/240
Provenance : DORMA France S.A.S
42 rue Eugène Dupuis
F - 94046 CRETEIL Cedex

6. DESCRIPTION DE L'ELEMENT TESTE

6.1 GENERALITES

Le boîtier de connexion permet de centraliser le câblage d'un D.A.S porte automatisme de la gamme DORMA à une détection incendie fonctionnant à rupture de courant (en 12, 24 ou 48 Vdc).

Ce boîtier se compose :

- D'une boîte de dérivation Plexo IP 55 réf. 920.25 (LEGRAND) pourvue de deux presses étoupes plastique IP66 réf. 980.21 (LEGRAND) ;
- D'un relais temporisé modulaire réf. 80.01.0.240.0000 (FINDER), fixé sur une platine en acier qui est collée à l'intérieur de la boîte de dérivation.

6.2 FONCTIONNEMENT

La détection incendie vient se brancher aux bornes du relais FINDER puis le câblage est réalisé entre ce relai et la carte électronique de gestion de l'automatisme DORMA équipant le bloc-porte.

Tant que la tension provenant de la détection incendie est présente, le bloc-porte fonctionne en mode automatique tel qu'il est programmé.

Suite à un ordre de mise en sécurité incendie par coupure de la tension provenant de la détection incendie, qui peut être en 12 Vdc, 24 Vdc ou 48 Vdc, l'ordre est envoyé à la carte électronique de gestion de l'automatisme DORMA du bloc-porte qui perd sa fonction automatique et passe en mode mécanique.

Dès que l'ordre de mise en sécurité par rupture de courant est annulé, le mécanisme passe de nouveau en mode automatique.

Remarque : le boîtier n'intégrant pas de fonction d'anti-réarmement, il conviendra de l'installer uniquement si l'ordre provenant du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie est à ordre permanent ou réitéré automatiquement.

6.3 RESULTATS D'ESSAIS

Les résultats détaillés sont présentés en Annexe 1.

7. CONDITIONS DE VALIDITE

7.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN ŒUVRE

Les boîtiers doivent être installés en respectant impérativement les indications et les cotes déterminées par le constructeur (Notice d'installation). Le câblage entre ce boîtier et la carte de gestion de l'opérateur d'ouverture devra se faire en respectant les consignes du fabricant DORMA.

De plus, ces boîtiers doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le présent rapport d'essais.

8. CONCLUSION

Ce rapport d'essais partiels atteste de la conformité au paragraphe 5.2 de la NF S 61937-1 (décembre 2003) du boîtier de connexion central DORMA module D.A.S. 12/240 présenté par la Société DORMA.

Ce boîtier est considéré comme composant d'un D.A.S. Les essais effectués sur celui-ci correspondent aux qualités intrinsèques du produit, indépendamment de son montage final.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 2 mai 2011



Nicolas ROYET
Ingénieur Chargé d'Affaires



Sébastien BONINSEGNA
Chef du Service Essais 2
Chef du Service Consultance

Les numéros d'articles correspondent aux paragraphes de la norme NF S 61-937-1 (décembre 2003).

5.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES CONSTITUANTS - MATERIELS ELECTRIQUES

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
5.2.1	Entrée de télécommande et sorties de contrôle (Matériel de classe III (NF EN 60-950))	TBTS	Conforme
5.2.2	Protections prises entre les parties actives en TBTS et tout autre équipement		Conforme
5.2.3	Matériel électrique ou enveloppe	≥ IP 42	Conforme
5.2.4	Connecteur principal repéré		Conforme
5.2.5	Dispositifs supportant une TBTS : séparés et repérés		Conforme
5.2.6	Dispositif d'arrêt de traction		Conforme
5.2.7	Contacts de position		Sans objet
5.2.8	Circuit de contrôle		Sans objet